



---

Rue de Genève 52  
1004 Lausanne

---

[Permanence@infodroit.ch](mailto:Permanence@infodroit.ch)

**Permanence romande pour civilistes et militaires**

**p.a. Monsieur *Christophe Barbey***

Juriste, délégué auprès des Nations Unies.

Route des Siernes Picaz 46

1659 Flendruz

Lausanne, le 27 février 2026

### **Consultation Journée d'information de l'armée aussi pour les Suissesses**

---

Madame, Monsieur,

Ayant pris connaissance du projet mentionné sous rubrique, nous nous déterminons comme suit :

- Étant admis que le projet n'implique pas un service obligatoire pour les femmes, lequel devrait faire l'objet d'un autre vote constitutionnel,
- Étant admis que les femmes qui souhaitent servir ont la possibilité de le faire et qu'il convient qu'elles soient informées à ce propos,
- Étant admis que les femmes qui viendraient à servir l'armée et développeraient, suite à cela un conflit de conscience portant par exemple sur le refus de tuer, le refus de résoudre les conflits par la force ou la violence (ou même de les prévenir ainsi), ou sur des questions de genre en raison de la nature et de l'histoire profondément masculines de l'institution et de la pratique militaire,
- Étant admis, que ces femmes auront alors la possibilité de demander le service civil,
- Considérant que de nombreuses femmes suissesses (ou étrangères d'ailleurs) pourraient être intéressées, dans le cadre de leur jeune carrière ou par sens civique à servir dans le cadre du service civil,
- Conscient du fait qu'une ouverture du service civil aux femmes, voire aux étrangers en situation stable n'est pas à l'ordre du jour de la présente consultation,
- Nonobstant, le refus de l'initiative parlementaire vaudoise 1) , s'agissant aussi par la présente consultation d'une modification constitutionnelle, il convient à notre avis d'en élargir néanmoins la portée afin de rendre le service civil disponible, aussi sur une base volontaire pour les femmes et toutes les personnes intéressées et aptes à y servir,



---

Rue de Genève 52  
1004 Lausanne

---

- Considérant que toute femme qui s'engagerait dans l'armée, mais développerait par la suite un conflit de conscience, a le même droit aux informations que les hommes, il est légitime qu'elles puissent dès la journée d'information prendre connaissance des possibilités et modalités concernant le service civil.

En conséquence, nous vous demandons :

I Dans le cadre des réflexions sur l'obligation de servir, d'envisager et de mettre en œuvre, sur une base volontaire, l'ouverture du service civil aux femmes et aux personnes étrangères en situation régulière.

II De prévoir dans la loi et la pratique, contrairement à ce que propose le rapport explicatif (3.1.2 in fine), le devoir ou la possibilité pour les femmes qui le souhaitent d'assister à la partie de la journée d'information consacrée au service civil.

Nous restons fermement et respectueusement à votre disposition pour toutes questions complémentaires. Avec l'expression de notre haute considération, merci de recevoir ici, Madame, Monsieur, la digne expression de nos aimables et pacifiques salutations.

Centre pour l'action non-violente (CENAC)  
Pour le Comité :

Eric Voruz

Christian Brunier

1) <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20130308>